

VERSEMENT DES COTISATIONS DU CAS PENSIONS

Bien remplir
votre bordereau
de synthèse



Intervenants : Karina Thach, Manuel Bernelas et Annie Chiron
du Bureau Financier et Statistiques du Service des retraites de l'État

INTRODUCTION

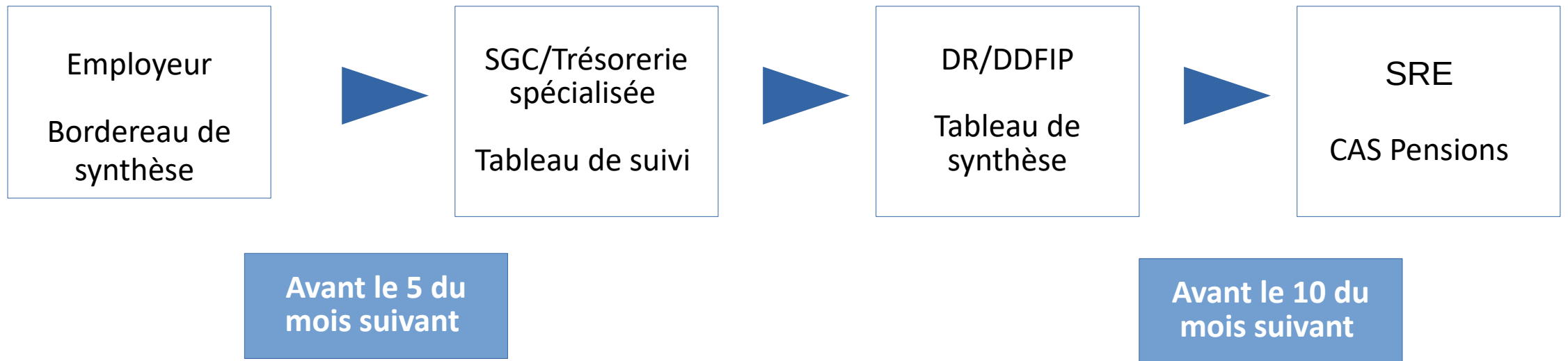
- L'employeur d'accueil d'un fonctionnaire civil de la fonction publique de l'État (FPE) ou militaire en position de détachement est redevable des cotisations auprès du régime des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR).
 - Aujourd'hui nous traiterons seulement le cas des détachements dits ECP « simples » (sans primes particulières et surcotisation sur temps partiel). Seront également exclus les détachements sous contrat ENCPE ainsi que les mandats d'élu.
 - Un détachement "sur un emploi conduisant à pension" (ECP) est un détachement sur un emploi permanent relevant de la fonction publique territoriale ou hospitalière.
 - Il n'y a pas de demande d'immatriculation, le CAS Pensions n'étant pas alimenté par la DSN.
-

Constats :

- Difficulté à compléter les bordereaux et taux erronés

Buts : Aider à compléter le bordereau

- Impact sur le travail des comptables
- Impact sur l'imputation budgétaire



Rappel des taux en vigueur :



A NOTER

Un détachement ne peut excéder une durée de 5 ans.

Si le détachement a été renouvelé ou initié avant le 1er janvier 2020 sans limitation de durée, le taux État s'applique.

Si celui-ci a été renouvelé ou initié après le 1er janvier 2020, c'est le taux CNRACL qui s'applique.

TRAITEMENT INDICIAIRE BRUT (TIB)		Contribution employeur		ATI	Retenue agent
Civil	Antérieur au 01/01/2020	Tx Etat	78,28%	0,32%	11,10%
	Postérieur au 01/01/2020	Tx CNRACL	34,65%		
Militaire		Tx Etat	78,28%		11,10%
PRIMES		Contribution employeur		ATI	Retenue agent
Civil	Antérieur au 01/01/2020	Tx Etat	78,28%		Voir site retraitsdeletat ou notice jointe au bordereau
	Postérieur au 01/01/2020	Tx CNRACL	34,65%		
Militaire		Tx Etat	78,28%		

1ÈRE ÉTAPE

- Vous demandez une restitution à votre logiciel de paye des agents de l'État qui sont en situation de détachement, parallèlement un mandat est produit

Exemple de restitution



A NOTER

Dans cette restitution, il faut distinguer 2 assiettes :

La première assiette TIB hors prime qui correspond à l'indice majoré par la valeur du point

La seconde assiette prime NBI/ CTI/ IMT*

* IMT : ne concerne que le Ministère des Finances

Agents des établissements ou organismes publics et fonctionnaires de l'état détachés dans un emploi conduisant à pensions auprès d'un établissement ou organisme public ou d'une collectivité locale

COMPTABLE ASSIGNATAIRE :		PERIODE DE REFERENCE [1]		REFERENCES DU VERSEMENT	
ORGANISME/ COLLECTIVITE D'ACCUEIL					
N° SIRET : 244 9000 36 000 13					
Intitulé :		Mois : Mars		Date :	
Statut juridique :				Montant :	
Adresse :		Année : 2025		Modalités de versement [2] : virement - débit d'office - transfert	
Téléphone :				Num de l'établissement bancaire :	
Courriel :				Adresse :	

Nom-Prénom	Administration d'origine	Statut d'origine de l'Agent		Statut de l'Agent		Assiette et montant des cotisations et contributions										Surcotisations		
		Civil	Militaire	Agent	Détaché ECP(3)	Traitement Brut Indiciaire								Le cas échéant : - Primes ou indemnités perçues en complément pour la retraite (hors EAPF) - IMT				Temps Partiel et Cotisations Proportionnelles d'activité (montant de la part supplémentaire de rémunération versée par l'agent)
						Assiette				Contributions Employeur		Contributions Salariales		Montant base	Contributions Employeur	Contributions Salariales		
						Grade	Indice	Quotité, temps de travail	Montant base	Taux	Montant	Taux	Montant					
		X				Adjoint des cadres	420	100	2 308,78 2 067,56	34,65 % 0,32 %	799,99 6,62	11,10 %	256,27	49,23	17,06	5,47		
		X				sage femme	658	100	3 480,41 3 239,19	34,65 % 0,32 %	1 205,96 10,37	11,10 %	386,33	0,00	0,00	0,00		
TOTAL											2 022,94		642,60	17,06	5,47		0,00	

2ÈME ÉTAPE

- Vous munir du bordereau de synthèse des versements des cotisations dues au CAS Pensions

Bordereau de synthèse

A noter
Téléchargez le bordereau sur :
retraites.de.l'Etat.gouv.fr

Type d'employeur

N° SIRET

Intitulé de l'organisme

Adresse

Codique du comptable

COTISATIONS OU RÉGULARISATION ANNÉE COURANTE

Année

Mois

OU

RÉGULARISATION ANNÉE ANTERIEURE

Année

Dernier mois régularisé

Commentaire sur la période de régularisation

Contact de l'organisme

Le total doit être égal au montant du règlement, arrondis non autorisés

N° MANDAT

MONTANT Dû :

0,00 €

Statut d'emploi : ECP

Emploi conduisant à pension

Détachement sur poste de titulaire

Nombre d'agents (effectifs réels)

Assiette sur TIB

Contribution employeur sur TIB

Contribution ATI sur TIB

Retenue agent sur TIB

Majoration si indemnités courantes droit à pension (cf notice)

Montant de la réduction sur les heures suppl.

Retenue agent après réduction heures suppl.

Montant de la surcotisation sur TIB (hors assiette)

Retenue agent effective sur TIB

TOTAL sur TIB

Traitement Indiciaire Brut

(Indice majoré admin. d'accueil x Valeur du point d'indice FI)

Civils

Militaires

Détach. antérieur au 01/01/2020 (sans ETAT)

Régularisation

Détach. postérieur au 01/01/2020 (sans CHIRAC)

Régularisation

Sous-total TIB civils

Sous-total TIB militaires

Sous-TOTAL TIB

0

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Type d'employeur

N° SIRET

Intitulé de l'organisme

Adresse

Codique du comptable

COTISATIONS OU RÉGULARISATION ANNÉE COURANTE

Année

Mois

OU

RÉGULARISATION ANNÉE ANTERIEURE

Année

Dernier mois régularisé

Commentaire sur la période de régularisation

Contact de l'organisme

Le total doit être égal au montant du règlement, arrondis non autorisés

N° MANDAT

MONTANT Dû :

0,00 €

Primes ouvrant droit à pension

(cf notice)

Type de primes

Assiette sur primes

Contribution employeur sur primes

Retenue agent sur primes

Surcotisation (encasement sur RIB)

Retenue agent effective sur primes

TOTAL sur PRIMES

Civils

Militaires

Détach. antérieur au 01/01/2020 (sans P-RIB)

Régularisation

Détach. postérieur au 01/01/2020 (sans P-RIB)

Régularisation

Détach. antérieur au 01/01/2020 (sans P-RIB)

Régularisation

Détach. postérieur au 01/01/2020 (sans P-RIB)

Régularisation

Détach. antérieur au 01/01/2020 (sans CHIRAC)

Régularisation

Sous-total Primes civils

Sous-total Primes militaires

Sous-TOTAL PRIMES

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

0,00

Pas d'ATI sur primes

Couvert par le régime des PAB

Le majoration sur retenue salariale est à imputer par le comptable sur les comptes budgétaires "primes"

3ÈME ÉTAPE

- Saisir l'entête de ce bordereau toutes les zones de couleurs sont obligatoires et doivent être complétées

Type d'employeur	0	COTISATIONS OU RÉGULARISATION ANNÉE COURANTE	OU	RÉGULARISATION ANNÉE ANTÉRIEURE	Commentaire sur la période de régularisation
N° SIRET	000000000 00000	Année	0	Année	0
Intitulé de l'organisme	0	Mois	0	Dernier mois régularisé	0
Adresse	0	Contact de l'organisme			Le total doit être égal au montant du règlement, arrondis non autorisés
Codique du comptable	0	Nom	0	N° MANDAT	
	0	Tél.	00 00 00 00 00	0	MONTANT DÛ : 0,00 €
	0	Mail	0		

4ÈME ÉTAPE

Saisir les cotisations : Seules les cellules de couleur vertes sont saisissables

Le nombre d'agents doit être précisé

Si ce sont des civils l'ATI est due

Les majorations dépendent de l'administration d'origine (1)

Le calcul s'effectue automatiquement

L'assiette est obligatoire et permet de contrôler les taux appliqués

Réduction heure supplémentaire à calculer avec le simulateur

Si le taux appliqué n'est pas le bon, la cellule sera en surbrillance rouge

			Part employeur		Part salariale							
Statut d'emploi : ECP Emploi conduisant à pension Détachement sur poste de titulaire		Nombre d'agents (effectifs réels)	Assiette sur TIB	Contribution employeur sur TIB	Contribution ATI sur TIB	Retenue agent sur TIB	Majoration si indemnités ouvrant droit à pension (cf notice)	Montant de la réduction sur les heures suppl.	Retenue agent après réduction heures suppl.	Montant de la surcotisation sur TIB (hors assiette)	Retenue agent effective sur TIB	TOTAL sur TIB
aux appliqué n'est pas le bon , lule sera en surbrillance rouge	Civils								0,00		0,00	0,00
		Détach. antérieur au 01/01/2020 taux ETAT	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00	0,00	0,00	0,00	
		Régularisation	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00	0,00	0,00	0,00	
		Détach. postérieur au 01/01/2020 taux CNRACL	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00	0,00	0,00	0,00	
		Régularisation	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,00	0,00	0,00	0,00	
		Sous-total TIB civils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Militaires				Couvert par le régime des PMI				0,00		0,00	0,00
			0,00 %			0,00 %	0,00 %		0,00		0,00	
Régularisation		0,00 %		0,00 %		0,00 %		0,00	0,00			
		Sous-total TIB militaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOUS-TOTAL TIB		0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Police, gendarmerie, administration pénitentiaire et douane

5ÈME ÉTAPE

- Saisissez les primes



A NOTER

Les montants ne doivent pas être arrondis. Ils doivent correspondre exactement au bordereau au centime près. Consultez la notice

Choisissez le type de primes dans le tableau déroulant

Primes ouvrant droit à pension (cf notice)		Type de primes	Assiette sur primes	Contribution employeur sur primes		Retenue agent sur primes				Surcotation (uniquement sur NBI)	Retenue agent effective sur primes	TOTAL sur PRIMES	
	Civils				Pas d'ATI sur primes		La majoration sur retenue salariale est à imputer par le comptable sur les comptes budgétaires "primes"				0,00	0,00	
			Détach. antérieur au 01/01/2020 taux ETAT	0,00 %						0,00 %		0,00	0,00
			Régularisation	0,00 %						0,00 %		0,00	0,00
												0,00	0,00
			Détach. antérieur au 01/01/2020 taux ETAT	0,00 %						0,00 %		0,00	0,00
			Régularisation	0,00 %						0,00 %		0,00	0,00
			Détach. postérieur au 01/01/2020 taux CNRACL	0,00 %						0,00 %		0,00	0,00
			Régularisation	0,00 %						0,00 %		0,00	0,00
			Détach. postérieur au 01/01/2020 taux CNRACL	0,00 %						0,00 %		0,00	0,00
			Régularisation	0,00 %						0,00 %		0,00	0,00
		Sous-total Primes civils	0,00	0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
	Militaires				Couvert par le régime des PMI						0,00	0,00	
				0,00 %			0,00 %			0,00	0,00		
			Régularisation	0,00 %			0,00 %			0,00	0,00		
SOUS-TOTAL PRIMES			0,00	0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	
TOTAL GÉNÉRAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL GÉNÉRAL	
				0,00	0,00							0,00	

CONCLUSION

- **Bordereau de synthèse correctement complété et envoyé au comptable**

- Bien séparer le TIB des primes
- Bien séparer les civils des militaires 
- 1 bordereau/ 1 mandat
- 5 cotisations / cinq lignes de mandat / 5 comptes budgétaires (ex : 3 cotisations sur TIB+ 2 cotisations sur primes)
- En cas de régularisation sur années antérieures : 1 bordereau / 1 mandat par exercice
- Ne pas envoyer de bordereau pour lesquels les taux seraient erronés (case en rouge)

Imputations budgétaires
différentes

Pour plus d'informations, vous pouvez consultez notre site Internet
N'oubliez pas de télécharger les bordereaux à jour

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

MÉMO

COTISATIONS

- CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR
- RETENUES AGENT
- ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITÉ (ATI)

LIQUIDATION DES COTISATIONS

- COTISATIONS LIQUIDÉES SUR LE TRAITEMENT INDICIAIRE BRUT (TIB)
 - CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR
 - RETENUES AGENT
 - ATI (SAUF MILITAIRE COUVERT PAR LE RÉGIME DES PMI)
 - MAJORATION* : INDEMNITÉ DE SUJÉTION SPÉCIALE (ISS) si l'agent la percevait dans son administration d'origine :
 - Police, Gendarmerie, pénitentiaire (2.2%)
 - Douane (2.5%)

*imputée sur les comptes budgétaires « primes »

COTISATIONS LIQUIDEES SUR LES PRIMES

-CONTRIBUTIONS EMPLOYEUR

-RETENUES AGENT

Par primes nous entendons

+la nouvelle bonification indiciaire (NBI) taux normal*

+le complément indiciaire de traitement (CTI) taux normal*

+l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) 20%* pour les agents du ministère des finances

+l'indemnité de sujétion spéciale police technique et scientifique (ISS PTS) 33%*

*taux de retenue salariale appliqué

COMPTABILISATION DES COTISATIONS

Rubrique 302 :

Assiettes TIB

302-CONT CIVIL AC

302-RETE CIVIL AC

302-CONTRIB EMPL ATI

302-CONT MILI AC

302- RETE MILI AC

Assiettes Primes (NBI, CTI, IMT...)

302-CONT CIVIL PR AC

302- RETE CIVIL PR AC

302-CONT MILI PR AC

302- RETE MILI PR AC

IMPUTATION BUDGETARO- COMPTABLE

Assiette TIB :

CIVIL

7428100000 – 781.241

7414100000 – 781.041

7422000000 – 781.332

MILITAIRE

7428200000 – 781.541

7414200000 – 781.441

Assiettes Primes (NBI, CTI, IMT...)

CIVIL

7428100000 – 781-277

7411200000 – 781-077 auxquelles viendra s'ajouter la MAJORATION

MILITAIRE

7428200000 – 781.577

7412200000 – 781.477 auxquelles viendra s'ajouter la MAJORATION
